

REGLEMENT GENERAL
« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »
ADDITIF N° 92

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 13 février 2017 à 12h00 au 19 février 2017 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application de l'article 2 :**

La Période de jeu est ouverte uniquement aux personnes majeures.

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

Il s'agit d'un jeu avec question.

Le nombre de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

4 participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots :

Du 1^{er} au 2^{ème}, le gagnant tiré au sort remportera :

- **1 lot « 2 places pour assister au spectacle de « Ary Abittan » à La Cigale à Paris le 3 mars 2017 » d'une valeur unitaire de 90 euros.**

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du spectacle. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité en cas d'annulation du spectacle.

Le gagnant et son accompagnateur devront se rendre sur le lieu du spectacle par leurs propres moyens.

Du 3^{ème} au 4^{ème}, le gagnant tiré au sort remportera :

- **1 lot « 2 places pour assister au spectacle de « Ary Abittan » à La Cigale à Paris le 4 mars 2017 » d'une valeur unitaire de 90 euros.**

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du spectacle. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité en cas d'annulation du spectacle.

Le gagnant et son accompagnateur devront se rendre sur le lieu du spectacle par leurs propres moyens.